

1

UfM Formation

Catalogue des formations du Pole Formation- Prévention de l'Union des Femmes de Martinique



N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

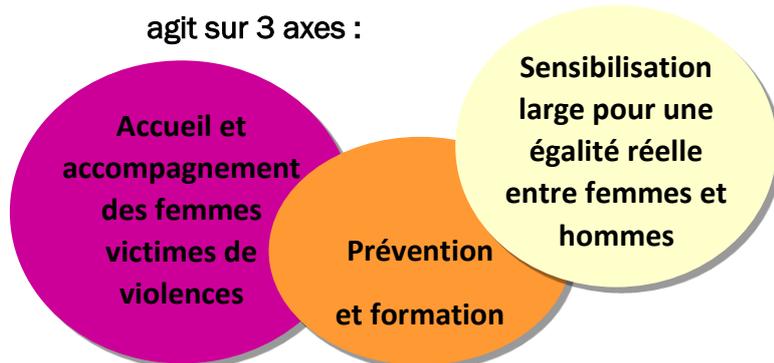
L'association

L'Union des Femmes de Martinique :

Une association féministe martiniquaise, loi 1901, créée le 11 Juin 1944, pour développer une société sans discrimination, sans violences envers les femmes.

- 2
- **L'idée d'égalité et de respect envers les femmes avance doucement**, mais il y a encore beaucoup à faire : les situations sont inégalitaires entre femmes et hommes, au détriment des femmes dans l'emploi, la formation, la santé, le partage des tâches ménagères et familiales, la vie citoyenne et politique, les politiques publiques ...
 - **Les actions** pour des conditions de vie dignes et décentes (salaires, retraites, pour les jeunes) et environnementales correctes (santé, environnement ...), contre les inégalités..., concernent les femmes, qui constituent plus de la moitié de la population.

Notre association...



Elle est composée de :

- Militantes féministes bénévoles
- Une équipe salariée

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Le centre de formations

Le Pôle Formation-Prévention :

3 Les lois en matière d'égalité femmes-hommes ont beaucoup évolué durant les dernières années. Les lois qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes ont évolué depuis de nombreuses années, et ce dans tous les domaines. De nombreux textes légaux et autres rapports rendent obligatoire ou préconisent la formation de nombreux professionnel-le-s :

- sur le repérage et le traitement des violences faites aux femmes,
- sur l'intégration de l'égalité des sexes de manière transversale dans la vie professionnelle et/ou quotidienne.

Pour faire face à ces nouvelles obligations et à la demande croissante de formations et d'interventions, l'UFM a transformé en 2017 son pôle Prévention en Pôle Formation-Prévention

Nos objectifs :

- ◆ Contribuer à un changement effectif et durable dans les différents domaines (vie privée, espace public domaine professionnel, politiques publiques locales, milieu scolaire, médias et réseaux sociaux)
 - l'égalité femmes-hommes
 - la prévention et la lutte contre le sexisme et les discriminations
 - la lutte contre les violences envers les femmes sous toutes leurs formes
- ◆ Rendre chacun-e acteur-trice de l'évolution visée

Nos moyens :

- ◆ 2 formatrices professionnelles en genre
- ◆ 1 base documentaire
- ◆ De nombreux outils

Notre offre :

- ◆ Des actions de sensibilisation et de formation (possibilité de les adapter à la demande)
- ◆ L'animation d'échanges et de réflexion autour de ces thématiques (réunions, ateliers, focus groupes ...)
- ◆ L'accompagnement à la mise en place d'outils de diagnostic, de plans d'actions et d'évaluation durables
- ◆ L'accompagnement et le conseil à la mise en place de projets visant à faire évoluer les mentalités et améliorer l'existant dans ces domaines
- ◆ L'utilisation de méthodes expositives avec des apports théoriques, méthodes actives avec retour d'expériences terrain, débat d'idées, situations d'apprentissage interactives et collectives.

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Violences faites aux femmes : mieux comprendre pour agir dans son milieu professionnel et ou associatif

4

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Public : Professionnel-le-s ou personnes du milieu associatif

Description :

Les violences envers les femmes sont multiples et elles concernent toutes les classes sociales. Encore en 2017, 1 femme décède tous les 3 jours victime de son compagnon. Pour lutter contre ces violences *le cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2016-2018*, prévoit dans sa liste d'actions à réaliser le renforcement ou la mise en place d'actions de formations en direction des professionnel-le-s de la sécurité, de la santé, de la justice, de l'espace public en lien entre autres avec les transports, de l'action sociale, des professionnel-le-s en lien avec les jeunes femmes, mais aussi les personnels des administrations et des entreprises.

Objectifs :

- Identifier le cadre légal dans lequel s'inscrit cette formation
- Repérer les victimes de violences
- Evaluer les conséquences sur les victimes
- Informer les victimes sur les aides et les recours possibles

Contenu :

Loi 4 Août 2014
5^{ème} Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes
Notions définitions clés
Types violences faites aux femmes et conjugales
Données quantitatives
Schéma cycle de la violence
Différentes conséquences des violences -Impacts sur la santé
Liste acteur-trice-s du traitement des violences faites aux femmes

Prix :
800

Durée :
7heures

Public :
Professionnel-le-s
tous secteurs ou
du milieu associatif

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Violences faites aux femmes : meilleur repérage pour une meilleure prise en charge chez les professionnel-le-s de santé.

5

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : **Formation**

Public : Professionnel-le-s de santé en exercice ou en cours de formation

Description :

Les professionnel-le-s de santé occupent une place prépondérante dans le parcours des femmes victimes de violences. Elles-ils sont les premier-e-s auxquelles les victimes font appel en premier recours.

Afin d'améliorer le parcours de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, le dernier plan interministériel de lutttes contre les violences faites aux femmes prévoit un élargissement de la formation des professionnels de santé.

Des outils adéquats et pratiques ont été créés et diffusés afin de permettre un recueil des preuves adapté.

Objectifs :

- Identifier les victimes de violences
- Evaluer les conséquences sur les victimes
- Suivre un processus défini garantissant une prise en charge globale adaptée et respectueuse de la victime

Contenu :

Notions définitions clés

Types violences faites aux femmes et violences conjugales

Données quantitatives

Schéma cycle de la violence

Différentes conséquences des violences

Impacts sur la santé

Différentes étapes pour une prise en charge adaptée

Outils favorisant une prise en charge efficace et respectueuse de la victime

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Professionnel-le-s
de santé

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Violences faites aux femmes : notions et concepts clés pour un meilleur repérage chez les professionnel-le-s du secteur social

6

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Professionnel-le-s du secteur social

Description :

Les professionnel-le-s du secteur social occupent une place prépondérante dans le parcours des femmes victimes de violences. Elles-ils font partie des recours vers qui ces femmes peuvent se tourner.

Afin d'améliorer le parcours d'accompagnement des victimes de violences conjugales, le dernier plan interministériel de luttes contre les violences faites aux femmes prévoit un élargissement de la formation des professionnels potentiellement en contact avec elles. Des outils adéquats et pratiques ont été créés et diffusés afin de permettre un recueil des preuves adapté.

Objectifs :

- Identifier les victimes de violences
- Evaluer les conséquences sur les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel-le-s et organismes adapté-e-s

Contenu :

Notions définitions clés
Types violences faites aux femmes et violences conjugales
Données quantitatives
Schéma cycle de la violence
Différentes conséquences des violences
Impacts sur la santé
Différentes étapes pour une prise en charge adaptée
Recours vers qui se tourner

Prix :
685 euros

Durée :
6 heures

Public :
Professionnel-le-s
du secteur social

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

**Politiques de prévention des violences sexistes et sexuelles :
Comment les mettre en place dans un organisme hospitalier ?**

7

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Professionnel-le-s du secteur hospitalier, employeurs, cadres, personnels RH, membres du CHSCT, représentant-e-s des syndicats, représentant-e-s des personnels

Description :

Pour lutter contre ces violences *le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, prévoit, dans son 4^{ème} axe, de prévenir toutes les violences faites aux agent-e-s sur leur lieu de travail et de lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. Enfin *la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique* rappelle les obligations de mettre en œuvre des actions de formation et de sensibilisation en direction du personnel afin de prévenir et de traiter efficacement les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique.

Objectifs :

- Discerner les situations et les mécanismes de violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel (peu importe le statut des victimes)
- Repérer les victimes
- Evaluer les impacts des violences intrafamiliales sur les différent-e-s acteurs-actrices et sur l'établissement et les conséquences des violences professionnelles sur les victimes
- Identifier le cadre légal et les obligations légales
- Concevoir un plan d'actions de prévention des violences sexistes et sexuelles au sein de la structure

Contenu :

Types et formes violences - Données quantitatives
Profil victimes et des auteur-e-s
Différentes conséquences des violences – impacts sur les conditions de travail
Lien entre les violences et le sexisme
Cadre et obligations légales (lois, circulaires, protocole) - Recours
Plan d'actions à mettre en place

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Professionnel-le-s
du secteur
hospitalier

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

**Politiques de prévention des violences sexistes et sexuelles :
Comment les mettre en place dans votre entreprise-administration ?**

8

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Employeurs, cadres, personnels RH, membres du CHSCT, représentant-e-s des syndicats, représentant-e-s des personnels

Description :

Pour lutter contre ces violences *le cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2016-2018*, prévoit, dans sa liste d'actions à réaliser, de former les professionnel-le-s et les membres des CHSCT au repérage et à la lutte contre les violences. Enfin *la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité femmes-hommes dans la fonction publique* rappelle dans son 4^{ème} axe, l'importance de la prévention et du traitement des violences faites aux femmes y compris d'origine extra-professionnelle, et la nécessité de lutter contre les agissements sexistes dans la fonction publique.

Objectifs :

- Discerner les formes et types de violences sexistes et sexuelles au travail
- Evaluer les conséquences sur les victimes
- Identifier le cadre légal et les obligations légales
- Concevoir un plan d'actions de prévention des violences sexistes et sexuelles dans votre entreprise

Contenu :

5^{ème} Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes – lois, circulaires
Types violences - Données quantitatives
Différentes conséquences des violences - Impacts sur la santé
Différentes obligations- recours
Actions légales et simples à mettre en place

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Professionnel-le-s
d'entreprises ou
administrations

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Mieux comprendre les notions et concepts clés de l'égalité

9

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Tout public

Description :

De nombreuses lois concernent la thématique de l'égalité femmes-hommes. Afin de pouvoir poursuivre l'objectif de leur mise en œuvre ou celle de la mise en place de projets en ce sens, il est ici nécessaire d'avoir une bonne compréhension des notions et concepts clés de l'égalité. L'analyse de situations concrètes

Objectifs :

- Distinguer les notions et concepts clés de l'égalité femmes-hommes
- Identifier et mesurer les inégalités dans des domaines spécifiques
- Analyser les conséquences de ces inégalités
- Acquérir des outils pour agir contre les inégalités

Contenu :

Notions définitions clés
Types de discriminations
Lieux de discrimination
Données quantitatives
Obligations légales
Outils pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Tout public

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Egalité filles-garçons dans la petite enfance : mieux comprendre les stéréotypes de sexe afin de mieux intégrer l'éducation non sexiste dans ses pratiques professionnelles

10

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Professionnel-le-s travaillant dans le secteur petite enfance

Description :

Les enfants peuvent être confrontés à des stéréotypes de sexes dès la plus jeune enfance. Afin de lutter contre le sexisme sous toutes ses formes et dès le plus jeune âge, la formation des professionnel-le-s de la petite enfance, formation constitue le pilier central de la lutte contre les inégalités et les violences sexistes.

Objectifs :

- Discerner les différentes discriminations sexistes et les violences qui en découlent
- Distinguer le contexte législatif lié à l'éducation non sexiste
- Identifier la construction de l'identité sexuée
- Analyser ses pratiques professionnelles
- Planifier un projet d'actions en faveur d'une éducation non sexiste dans la structure

Contenu :

Types et lieux de discriminations sexistes

Violences sexistes

Données quantitatives

Obligations légales

Place des objets culturels (jouets, littérature, illustrations...) dans l'éducation non sexiste

Relations femmes-hommes dans les équipes

Echanges sur les pratiques professionnelles

Outils pour intégrer l'égalité dans ses pratiques professionnelles

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Professionnel-le-s
du secteur petite
enfance

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

**Mixité dans l'insertion professionnelle :
Mieux l'intégrer pour favoriser l'égalité femmes-hommes**

11

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Public en insertion professionnelle

Description :

La mixité professionnelle représente un des enjeux de lutte contre les inégalités sexistes dans le milieu professionnel.

Afin de favoriser l'égalité femmes-hommes, *la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* prévoit que des actions de promotion de la mixité dans les entreprises, de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes et pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, soient menées. Les structures travaillant dans le domaine de l'insertion professionnelle ont donc un rôle primordial à jouer dans la lutte contre les stéréotypes sexistes dans le milieu professionnel et dans l'initiation d'une réflexion sur les véritables possibilités professionnelles qui s'offre à chacun-e, et ce, sans influence sexiste.

Objectifs :

- Identifier les stéréotypes sexistes auxquels femmes et hommes sont soumis-es
- Construire un parcours professionnel non stéréotypé

Contenu :

Chiffres clés de l'égalité 2018

Regards sur la parité en Martinique

Répartition femmes-hommes par groupe de métiers

Quiz sur les inégalités en France

Origines et analyse des représentations sur les métiers dits féminins et masculins

Présentation et analyse de divers métiers ou groupes de métiers dits féminins ou masculins

Compétences et qualités requises afin d'exercer ces métiers

Prix :
457 euros

Durée :
4 heures

Public :
Public en
insertion
professionnelle

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Sexisme ordinaire : décryptage des stéréotypes dans les médias

12

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Sensibilisation

Public : Tout public

Description : Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le sexisme à tous en tous lieux, à tous les niveaux et à tous les âges.

Afin d'améliorer la lutte contre le sexisme sous toutes ses formes, il est dans un premier temps nécessaire de pouvoir le définir et d'en comprendre les mécanismes et conséquences. Des outils adéquats et pratiques ont été créés et diffusés afin de permettre la mise en place d'actions.

Objectifs :

- Définir le sexisme
- Evaluer les conséquences
- Agir contre le sexisme

Contenu :

Définitions et concepts clés du sexisme et sexisme ordinaire

Analyse du phénomène dans les médias

Impacts sur les représentations

Outils favorisant la lutte contre le sexisme

Prix :
150 euros

Durée :
3 heures

Public :
Tout public

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

**Violences conjugales : Mieux comprendre pour mieux orienter les
victimes**

13

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Formation

Public : Professionnel-le-s de la justice

Contexte :

Les violences envers les femmes sont multiples et elles concernent toutes les classes sociales. Selon *l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (2018)*, **121** femmes sur 149 personnes sont décédées en une année, victimes de leur compagnon ou ex-compagnon. En moyenne, chaque année, on estime que **223 000** femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences conjugales dans ses formes les plus graves. Pour lutter contre ces violences *le cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2019*, prévoit dans sa liste d'actions à réaliser le renforcement ou la mise en place d'actions de formations en direction des professionnel-le-s notamment de la justice. L'avocat-e joue un rôle primordial dans l'accès aux droits et l'assistance des victimes et de leurs enfants.

Objectifs :

- Distinguer les types et formes de violences conjugales
- Identifier les différentes phases du cycle de la violence
- Mesurer les conséquences sur la santé physique et mentale sur les victimes
- Distinguer les conséquences sur les enfants
- Spécifier les dispositifs légaux propre à l'accompagnement et le prise en charge des femmes victimes de violences conjugales

Contenu :

Loi 4 Août 2014

Notions définitions clés

Types violences faites aux femmes et conjugales

Données quantitatives

Schéma cycle de la violence

Différentes conséquences des violences -Impacts sur la santé

Conséquences sur les enfants et protection des enfants

Liste dispositifs légaux

Prix :
800 euros

Durée :
7 heures

Public :
Avocat-e-s

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Violences conjugales : Mieux comprendre pour mieux orienter les victimes

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

14

Type : Sensibilisation

Public : Personnel de police municipale

Contexte :

Les violences envers les femmes sont multiples et elles concernent toutes les classes sociales. Encore en 2018, 121 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex- compagnon.

Pour lutter contre ces violences *le cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2016-2018*, prévoit dans sa liste d'actions à réaliser le renforcement ou la mise en place d'actions de formations en direction des professionnel-le-s de la sécurité, de la santé, de la justice, de l'espace public en lien entre autres avec les transports, de l'action sociale, des professionnel-le-s en lien avec les jeunes femmes, mais aussi les personnels des administrations et des entreprises.

Les commissariats de police et les gendarmeries constituent un des premiers recours pour les femmes victimes de violences. Ces lieux représentent donc un recours permettant aux victimes de recevoir un accueil et une orientation adaptés, à l'interface de l'action policière, sociale et judiciaire.

Objectifs :

- Discerner les situations, formes et types de violences conjugales
- Repérer les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel-le-s et organismes adapté-e-s

Contenu :

Notions définitions clés
Types violences faites aux femmes et violences conjugales
Données quantitatives
Eléments de repérage des victimes
Recours vers qui se tourner

Prix :
200 euros

Durée :
4 heures

Public :
Personnels de
police municipale

N° déclaration d'activités :
02 97 31349 97

Violences conjugales : Mieux comprendre pour mieux orienter les victimes

15

Formatrices : Cindy LAGIER – Hélène ZEBO

Type : Sensibilisation

Public : Personnel d'accueil de mairies

Contexte :

Les violences envers les femmes sont multiples et elles concernent toutes les classes sociales. Encore en 2017, 1 femme décède tous les 3 jours victime de son compagnon.

Pour lutter contre ces violences *le cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2016-2018*, prévoit dans sa liste d'actions à réaliser le renforcement ou la mise en place d'actions de formations en direction des professionnel-le-s de la sécurité, de la santé, de la justice, de l'espace public en lien entre autres avec les transports, de l'action sociale, des professionnel-le-s en lien avec les jeunes femmes, mais aussi les personnels des administrations et des entreprises.

Objectifs :

- Discerner les situations, formes et types de violences conjugales
- Repérer les victimes
- Orienter les victimes vers les professionnel-le-s et organismes adapté-e-s

Contenu :

Notions définitions clés
Types violences faites aux femmes et violences conjugales
Données quantitatives
Éléments de repérage des victimes
Recours vers qui se tourner

Prix :
200 euros

Durée :
4 heures

Public :
Personnels
d'accueil de
mairies